



CODE DE DÉONTOLOGIE DES DIRIGEANTS D'ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAUX

Lundi 27 juin

Olivier Toma, Jean Alagna, Xavier Dupla

Pourquoi un tel code?

- Unité: promouvoir des valeurs communes par delà les différences de formations, de parcours, de secteurs (public/privé, sanitaire/médico-social) ou de spécialités.
- Cohérence: les dirigeants managent au quotidien des professionnels (médecins, kinésithérapeutes, pharmaciens, psychologues, infirmiers, etc.) qui tous possèdent et s'engagent sur un code de déontologie.
- Exemplarité: revendiquer l'éthique de la profession à l'heure de la transparence et de la prévention des conflits d'intérêts.

Le fruit d'un an et demi de travail

- Fin 2009: démarrage du projet à l'initiative de plusieurs dirigeants membres du C2DS.

Travaux de réflexion et de rédaction menés par un comité de 30 professionnels de santé (dirigeants, soignants, universitaires, représentants de tutelles).

- 31 mars 2011: lancement officiel à l'Académie Nationale de Médecine en présence des 20 premiers dirigeants signataires (directeurs de CH, cliniques privés, EHPAD).
- Diffusion du code et suivi des signataires par le C2DS.

Éthique professionnelle en santé

-*Serment d'Hippocrate*, IV^e siècle av. JC

-*Serment de Galien* ou serment des Apothicaires, 1608

France: médecins, pharmaciens, chirurgiens dentistes, sages-femmes, kinésithérapeutes, psychologues et bientôt infirmiers (2012)

États-Unis: le « *Code of Ethics* » de l'*American College of Healthcare Executives* (ACHE)

- 1941: première version du « *Code of Ethics* »
- 2011: 34 000 signataires

=> à l'étranger, la seule initiative fédérant l'ensemble des dirigeants d'établissement du secteur de la santé

International: médecins, infirmiers, sages-femmes, ergothérapeutes, professionnels de santé au travail

Contenu : les 5 piliers du code

- Les responsabilités du dirigeant envers :
 - Le patient
 - Le personnel
 - L'établissement
 - La profession
 - La société et l'environnement

« Avant tout, retranscrire l'esprit de la profession »

François MOURGUES, directeur du CH d'Ales et membre du comité de rédaction

RESPONSABILITÉS ENVERS LE PATIENT

1. Veiller au plus grand respect de l'intimité et de la dignité du patient
2. Promouvoir l'éducation à la santé et rendre chaque patient véritablement acteur de sa santé
3. Garantir au patient la plus grande transparence possible dans l'accès aux informations médicales le concernant

RESPONSABILITÉS ENVERS LE PERSONNEL

1. Veiller à rester disponible et accessible pour l'ensemble du personnel et s'assurer que ce principe soit respecté par chacun des membres de l'équipe de direction
2. Promouvoir qualité de vie et santé au travail pour l'ensemble des salariés
3. Encourager la formation continue et la promotion interne de chacun comme un facteur d'excellence de l'établissement

RESPONSABILITÉS ENVERS LA PROFESSION

1. Faire preuve de la plus grande intégrité dans l'exercice de sa fonction
2. Maintenir un haut niveau de compétence en ayant notamment recours à la formation continue
3. Soutenir les organisations professionnelles dans leurs actions de défense de l'image et des valeurs de la profession
4. Former et responsabiliser les dirigeants de demain
5. Promouvoir l'image et le rôle du dirigeant d'établissement auprès du grand public

RESPONSABILITÉS ENVERS L'ÉTABLISSEMENT

1. Œuvrer pour la pérennité économique de l'établissement afin de maintenir un haut niveau de qualité des soins et de prise en charge
2. Promouvoir activement en interne et en externe les missions, les valeurs et les engagements de l'établissement
3. Garantir la sécurité des personnes et des biens en optimisant notamment la gestion des risques
4. Œuvrer pour l'anticipation, le développement et la diffusion de pratiques innovantes et de programmes de collaborations entre établissements de santé

RESPONSABILITÉS ENVERS L'ENVIRONNEMENT ET LA SOCIÉTÉ

1. Identifier, analyser et ajuster au mieux les impacts de l'activité de l'établissement sur l'environnement et la société
2. Œuvrer pour intégrer l'établissement à la vie économique, sociale et culturelle de la communauté
3. Prendre l'initiative d'alerter les tutelles et la société civile sur les incohérences économique, écologique et juridique et appliquer le principe de précaution si nécessaire
4. Prendre en compte l'intérêt des générations futures dans ses choix de gestion

Et demain?

- Diffuser le code de déontologie
 - Permettre aux professionnels de tous les secteurs et de toutes les spécialités de s'emparer pleinement du code
- Concrétiser la démarche
 - Constitution d'un comité d'éthique en santé
 - Rédaction d'un livret déclinant en actions concrètes chaque item du code de déontologie
- Améliorer les pratiques
 - 2011-2012: Réflexion et création d'une série d'indicateurs mesurant le degré d'accomplissement de chacun des items
 - 2012-2013: suivi et mesure de la « performance éthique » de 100 dirigeants signataires volontaires